



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2020-340 modifiant le Règlement CA-2017-268 autorisant le paiement de quotes-parts pour des travaux d'entretien de cours d'eau et ordonnant des travaux d'entretien de cours d'eau du ruisseau Beloeil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 205 774;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 588;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 21 octobre 2020
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate